



## « La voix de la Casamance »... une parole diola

Chacun se rappelle les mouvements de mécontentement et les émeutes qui ont parcouru la région la plus méridionale du Sénégal, la Casamance, en 1981 (grève du lycée Djignabo), et surtout en décembre 1982 et décembre 1983. Ces révoltes à répétition, qui ont concerné la grande majorité des populations de Basse-Casamance (départements d'Oussouye, de Ziguinchor et de Bignona), ont reposé un problème ancien que toute le monde croyait sinon résolu, du moins très efficacement étouffé par le gouvernement sénégalais. Or, la Casamance, par sa population, sa position géographique, les conditions historiques de sa colonisation et de son rattachement au Sénégal, ses potentialités économiques et ses systèmes de production agricole, garde une spécificité très grande, très fortement ancrée parmi les populations diola. Ce particularisme explique à la fois l'attitude désinvolte du gouvernement sénégalais à l'égard d'une région jugée politiquement et culturellement suspecte, et, par réaction, le comportement de populations qui ne perçoivent que les effets négatifs de leur appartenance à la nation sénégalaise. De ces suspicions et de ces frustrations sont nées les émeutes de 1981, 1982 et 1983, qui, en faisant plus de cent morts, ont posé la question de l'intégration politique de cette région de Casamance. A lire le texte qui nous est proposé, il semble bien que les réformes mises en œuvre depuis 1983 par le gouvernement (découpage de la région de Casamance en deux, intégration au gouvernement de jeunes Casamançais moins compromis et plus représentatifs, élaboration d'un plan de développement économique de la Casamance), n'aient pas réussi à convaincre les « idéologues » locaux.

Ce document, « La voix de la Casamance », issu du mouvement nationaliste, tente en fait de donner une légitimité à la fois historique et sociale aux revendications présentées à l'occasion et depuis les premières émeutes. En ce sens, cette proclamation doit être perçue comme le document de base du mouvement nationaliste casamançais, et plus exactement comme la transcription,

la « rationalisation » des revendications exprimées spontanément par les populations lors des différentes émeutes. L'intérêt essentiel de ce manifeste est de synthétiser et de présenter en quelques pages les fondements et la nature du mouvement de révolte en Casamance.

Les fondements du mouvement casamançais sont énumérés sous une forme revendicative mais toujours détaillée. D'un côté, l'accent est mis sur les fondements historiques et sociaux de la spécificité casamançaise. De l'autre, le texte insiste sur l'incapacité des gouvernements sénégalais à prendre en compte les besoins de la région. Ceci se traduit par la sous-exploitation systématique des potentialités économiques de la région, la multiplication des échecs des sociétés d'intervention et des projets de développement, l'insuffisance chronique des infrastructures et la sénégalisation croissante de l'administration, de la pêche, du commerce et de la terre. Dans cette présentation, seule l'interprétation des faits historiques semble contestable. Telles sont donc les bases concrètes du mécontentement, du contentieux qui oppose les populations au pouvoir. Mais, et c'est ici la question essentielle, de quelles populations s'agit-il ?

C'est tout le problème de la nature du mouvement qui se pose. Ethnisme ? Tribalisme ? Régionalisme ? Voire nationalisme ? Telles sont les interrogations qui ont été suscitées par ces émeutes. Le document présenté par le mouvement nationaliste permet de répondre sans ambiguïté à ces questions. En voulant trop démontrer que ce mouvement traduit l'émergence d'un nationalisme casamançais, l'auteur de ce texte prouve — en s'en défendant — que le « problème casamançais » est avant tout celui d'un groupe de Basse-Casamance : les Diola. Tout au long du texte, le terme casamançais apparaît en fait assimilé à celui de diola, toutes les références historiques sont limitées aux actions de révolte et de résistance diola, tous les problèmes évoqués concernent spécifiquement les Diola (islam, arachide, rizières, forêts, pêches...). Alors que la culture diola sert toujours de référence, il n'est jamais fait la moindre allusion aux autres groupes de Casamance, pourtant majoritaires à l'est de Ziguinchor, tels que les Mandingues ou les Peulh. Quant à l'évocation d'une Casamance historique de l'Atlantique à la Falémé, elle traduit une création nouvelle tout intellectuelle, qui tire les conséquences d'une organisation coloniale temporaire et totalement arbitraire, dans le but de donner une taille géographique convenable aux revendications. Bref, il est à présent certain que ce que l'on a appelé le problème casamançais est en fait celui de la Basse-Casamance (zone diola). Basées sur des particularités sociales réelles, les émeutes ont été suscitées par les comportements de l'administration qui s'est contentée d'exploiter des ressources bénéfiques pour le reste du pays, sans rien faire pour le développement propre de la région. La phase actuelle est celle de la guerre idéologique, que traduit parfaitement ce texte. Décidément, rien n'est réglé.

Dominique Darbon  
Harare, 14 janvier 1985.

## LA VOIX DE LA CASAMANCE

Le pouvoir sénégalais et ses valets casamançais ont réussi à faire passer à la face du monde les événements de Casamance pour un phénomène typiquement diola, alors que, le 26 décembre 1982, ce sont plus de cent mille Casamançais qui, toutes ethnies confondues, ont défilé et manifesté dans un cortège de plus de 3 km de long, sur le boulevard Édouard Diatta, qui n'est autre que la route de Ziguinchor à Oussouye, heureusement dotée de bornes kilométriques.

Par habileté politique, le pouvoir sénégalais a systématiquement relâché tous les manifestants issus des autres ethnies et qui exigeaient d'être incarcérés comme leurs frères diola. Profitant de ce que les Diola sont majoritaires en Basse-Casamance, le pouvoir a fait croire au monde que les événements sont leur seul fait, alors que le mouvement nationaliste s'étend sur toute la Casamance historique, de l'Atlantique à la Falémé, de Diembéring à Kédougou, de Kafountine à Bakel, de Diogué à Tambacounda.

### Portugais et Français

Le mot Casamance tire son origine de l'appellation du pays en langue diola kasa : *kasamu Aku*, c'est-à-dire « le pays des cours d'eau », plus précisément encore : « le pays émergeant des grandes eaux » (la rivière Casamance s'appelle en fait « Kawungha » : dérivé du mot *Husamu* = fleuve, signifiant le « grand fleuve »). C'est donc le pays diola par excellence, compris entre les fleuves Gambie, Casamance, Rio Cacheu, Rio Geba, etc. *Kasamu Aku* est encore de nos jours une appellation beaucoup plus en usage chez nos frères diola de Guinée-Bissau.

Le gouverneur Honorio Pereira Baretto, en fonction à Bissau au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, note que, d'après ce qu'il a lu dans les anciens documents portugais, la Casamance est la première rivière que les Portugais aient remontée sur la côte occidentale d'Afrique. C'est en 1645 que Gonzalo Gamboa Ayala fonda les comptoirs de Farim et de Ziguinchor. A ce dernier, les Portugais ont donné une devise bien significative de la résistance casamançaise : « *Invicta felix !* ».

Cette présence portugaise s'acheva officiellement le dimanche 22 avril 1888, à 8 h 07. Les Français prirent la succession des Portugais et administrèrent la colonie en en confiant la tutelle au Sénégal. Mais l'on peut dire que jamais la Casamance ne fut soumise : les derniers résistants du soulèvement du Kasa de 1942 ne sortirent du maquis qu'en 1962.

La pénétration française en Casamance commença en 1836. Le 22 janvier de cette année-là, le roi de Cagnout autorisa les Français à s'installer sur l'île de Carabane. Il ne s'agissait pas d'une vente : chez le Diola authentique, la terre est inaliénable. Le Diola met sa terre à la disposition de celui qui la lui demande pour bâtir, planter, cultiver, et cela, pendant des générations, des siècles même, s'il le faut. Mais en cas de décès, de renonciation ou de départ des bénéficiaires ou de leurs héritiers, la terre revient aux propriétaires traditionnels. Quand donc les Français disent avoir acheté l'île de Carabane, ils ne sont pas sur la même longueur d'onde que les Diola.

On ne peut pas parler de Carabane, point de départ de la pénétration française, sans évoquer la figure du fameux Emmanuel Bertrand Bocande : il régna sur cette île au milieu du siècle dernier, en servant les intérêts de la France sans oublier les siens propres. Il fut le grand promoteur de l'occupation et du développement économique de l'île, mais aussi de la colonisation de toute la Casamance par Sénégalais interposés. Cette politique trouva, en 1891, un grand champion en la personne de l'administrateur Martin. Cela aussi explique les événements de Noël 1982.

Un décret du 12 octobre 1882 rattacha Gorée et l'actuelle région du Sine-Saloum à Saint-Louis du Sénégal et créa le territoire autonome de Casamance, administré de Gorée par un lieutenant-gouverneur. En 1894, le gouverneur Henri de Lamothe fit transférer la capitale de la Casamance de Gorée à Sedhiou. Le lieutenant-gouverneur Farque prit alors le titre d'administrateur supérieur de la Casamance, avec les fonctions de vice-gouverneur. A cette époque, le royaume de Moussa Molo Baldé, qui comprenait une partie de la Gambie, de la Casamance et des deux Guinées, constituait un protectorat relevant de l'administrateur supérieur, qui avait un représentant résidant à la cour de Moussa Molo à Hamdalahi.

La convention franco-portugaise de Paris du 12 mai 1886 consacra l'unité de l'entité casamançaise de l'Atlantique à la Falémé, territoire autonome constitué en protectorat sous la tutelle de la colonie du Sénégal. En novembre 1908, le gouverneur Camille Guy fit transférer la capitale de Sedhiou à Ziguinchor. Ce transfert fut effectif en 1909, alors que l'administrateur supérieur était Maclaud. Cette situation dura jusqu'à l'indépendance : la plupart des Sénégalais et même des Casamançais avaient oublié cette particularité du statut juridique de la Casamance.

Ainsi furent mis en terre les germes de ce très lourd contentieux qui oppose aujourd'hui la Casamance au Sénégal, du point de vue politique, économique, social, culturel, moral.

## Un siècle de résistance au colonialisme français

Les Français nous ont confinés, comme des pestiférés, dans nos particularités casamançaises, administratives et autres, de peur que nous ne contaminions d'autres peuples en leur transmettant notre virus de la résistance. Aussi ces mêmes Français, en voulant appliquer les principes de colonisation préconisés par Faidherbe, cherchant querelle aux Portugais en Casamance, passèrent-ils une bonne partie de leur temps à nous combattre sans relâche. Beaucoup d'administrateurs s'usèrent à cette tâche et de nombreux soldats français tombèrent sur les champs de bataille de Casamance. Citons par exemple : le capitaine d'infanterie de marine Protêt, tué à la deuxième bataille de Hilol, le 9 mars 1860 ; le lieutenant Truche et plusieurs autres à Séléky, le 1<sup>er</sup> décembre 1886 ; le capitaine Forichon, à Sédhiou, en 1891 ; l'adjudant Basser, à Siliti, en 1917 ; le sergent Maurice Scobry, à Effok, le 9 février 1943.

Ainsi se vérifia la réflexion de Pinet-Laprade qui, parlant du peuple casamançais en 1861, disait que c'est un ennemi intelligent, courageux et opiniâtre. Trois rues de Dakar immortalisent quelques-unes des batailles livrées en Casamance par le créateur de la ville impériale : rues de Caron (et non pas Garonne, en fait Hilol, 9 mars 1860) de Thionck (Essyl, 11 mars 1860), Sandiniéry (en face de Sedhiou, 10 février 1861). Il faudrait ajouter : Diembéring (3 février 1865).

Le plan de l'administrateur Brunot, parti définitivement de Casamance en juillet 1917, préconisait le désarmement systématique de toute la Casamance. Mis à exécution en 1920, il ne marqua pas la fin de la résistance. En 1927, l'administrateur Maubert fit fusiller d'authentiques résistants du Kasa, sous prétexte de cannibalisme. La découverte de la supercherie en 1936 provoqua le suicide du principal auteur de l'arrestation des victimes.

Ironie du sort : sur la « Butte Maubert », lieu d'exécution de ces Floup, la France érigea l'actuel monument aux morts de Ziguinchor, avec cette inscription : « La Casamance à ses morts pour la France ». Il faut bien le souligner : la France dit « la Casamance » et non « le Sénégal ». Après l'indépendance, la dédicace est devenue : « La Casamance à ses morts pour la Patrie ».

La ville de Ziguinchor est habituée aux mouvements populaires : le 22 avril 1888, le remplacement des Portugais par les Français provoque des protestations. Le 20 mars 1914, des porteurs de pancarte réclament au gouverneur général de l'Afrique occidentale française, William Ponty, (et non au gouverneur du Sénégal), plus qu'une illusoire autonomie financière, une réelle autonomie territoriale et administrative de la Casamance, car ils jugent la tutelle sénégalaise révoltante, aliénante, sclérosante. Vers la même époque, les femmes manifestent contre les méchancetés du Dr Olivier et la population oblige l'administrateur Marcel de Coppet à relâcher le Père Jean-Marie Esvan, condamné à un mois de prison pour une prétendue infraction aux règlements de santé.

Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que date cette résistance des Casamançais, et plus particulièrement des Diola attachés à leurs terres et à leurs forêts. Le Blanc a longtemps tenté d'en venir à bout par la force des armes, par l'intoxication intellectuelle, par la faim, en incendiant les

cases et les greniers, en détruisant les semences, les instruments de travail, les ustensiles de cuisine et de ménage. Rien n'y a fait.

## **Le colonialisme sénégalais**

---

Les Sénégalais, dignes héritiers des colonialistes blancs dont ils prirent la succession, surent les surclasser merveilleusement et radicalement.

Pour vaincre notre résistance, ils s'attachèrent à supprimer nos forêts qui sont à la fois des forteresses naturelles et des sources de subsistance grâce aux fruits, aux fleurs, aux feuilles, aux racines et aux tubercules, etc. Bien plus, ils s'acharnèrent à occuper et à détruire les rizières naturelles et traditionnelles qui, bon an mal an, avec une pluviométrie moyenne, produisaient du riz en quantité suffisante. Cette autosuffisance alimentaire rendait les Casamançais plus libres et plus indépendants. Ce n'était pas pour plaire aux nouveaux occupants, qui firent miroiter aux yeux des populations du « pays des rivières » les avantages d'une politique de barrages, montagne de plans, de dossiers, de projets, qui accoucha d'une souris de réalisations dérisoires et révoltantes. En cas de réussite de cette politique, les rizières naturelles dont les populations ont le contrôle, seraient remplacées par des barrages aux mains des maîtres sénégalais capables désormais de nous affamer.

Tout cela montre une méconnaissance de la société diola. On a prétendu que cette société est anarchique. Chacun est libre d'avoir sa façon d'apprécier les choses. Mais grâce à la solidarité et à la souplesse de ses structures, dans ce pays de forêts et de cours d'eau d'accès difficile, avec un régime autarcique, ce qui devait faire la faiblesse de la société diola a plutôt constitué sa force et sa raison d'espérer devant l'envahisseur, qu'il soit blanc ou noir.

La défaite d'un seul, fût-il roi, n'entraînait pas nécessairement la soumission de tout le monde. On l'a constaté à Oussouye, en janvier 1903, lors de l'exil sans retour du roi Sihalebe Diatta. Le grand-prêtre d'Oussouye, Diamuyo Diatta, s'allia à Hulikabang, alias Fodé Kaba n° 2, roi de Kaluhaye, en Guinée portugaise, et tous deux infligèrent aux Français et aux Portugais de sévères raclées dont les archives ne rendent pas suffisamment compte.

Tout bon Diola doit être bon guerrier, bon cultivateur, bon récolteur de vin de palme, bon chasseur, habile de ses mains, artiste, musicien, danseur et sportif.

La lutte étant le sport-roi, il n'est pas étonnant que, dans le Kasa, les jeunes filles de différents quartiers organisent entre elles des rencontres et des séances de lutte qui attirent beaucoup de monde.

Le Diola est l'homme du droit, de l'équilibre, de la liberté, de l'indépendance et, pourquoi pas, de la paix qu'il est prêt à préserver au prix de sa vie.

Tout ce qui semblait, à tort ou à raison, porter atteinte à ces principes, était systématiquement refoulé : l'influence extérieure, le christianisme, l'islam, la colonisation, l'école, l'hôpital, l'impôt, les corvées, le service militaire, etc. Ignorer cela, c'est être incapable de s'expliquer et de comprendre la résistance casamançaise, active ou passive, qui dure

depuis 1645, et qui n'est pas sans analogie avec la « Reconquête » de la péninsule Ibérique de 732 à 1492.

Cela explique la déception, l'agacement, voire l'énervement et la colère du gouverneur général van Vollenhoven qui écrivait, le 17 novembre 1917, au lieutenant-gouverneur Levecque : « Nous ne sommes pas les maîtres de la Basse-Casamance, nous y sommes seulement tolérés... Il faut que la Casamance ne soit plus une sorte de verrue dans la colonie dont elle devrait être le joyau ».

## **Le message de la reine Alinsiitowe**

La résistance casamançaise a toujours été l'affaire de tous, hommes, femmes et enfants. Le soulèvement du Kasa durant la seconde guerre mondiale s'explique si l'on sait que nous étions alors contraints de nous acquitter de cinq impôts : argent, miel, caoutchouc, riz, bétail, sans oublier les autres corvées et la chasse à la mouche tsé-tsé que nous devions rapporter vivante dans des bouteilles. Le climat psychologique préparait les populations à recevoir le message de la reine Alinsiitowe.

Rappelons qui était notre héroïne. Alinsiitowe Diatta, de Cabrousse, était domestique à Dakar lorsqu'elle entendit des voix qui lui confiaient la mission de dire à ses frères de résister à toutes les formes d'oppression du colonisateur. Elle tenta en vain de se dérober, mais finit par revenir à Cabrousse et à obéir à ses voix. Recherchée par les Français, elle se livra pour éviter la destruction de son village, fut déportée à Saint-Louis, puis à Tombouctou.

Le message de la reine Alinsiitowe était religieux, culturel, social, économique et politique :

a) le message religieux préconisait le maintien du dogme, de la morale, de la liturgie que nous ont légués nos ancêtres dans la religion traditionnelle, dite animiste. Il préconisait également la remise en vigueur de la semaine traditionnelle de six jours et le respect scrupuleux du repos du sixième jour, appelé *Huyiay*, ou « Jour royal ». Ce rappel contribua au maintien et à l'enrichissement de l'antiphonaire de la liturgie animiste. La reine Alinsiitowe exigea le maintien et le respect scrupuleux de la hiérarchie religieuse traditionnelle.

b) Le message culturel demandait le maintien ou la remise en honneur de toutes les valeurs, de tout l'héritage positif que nous ont légués nos ancêtres : littérature orale (proverbes, fables, chants), arts (sculpture, vannerie, poterie), habillement, nourriture, loisirs, toutes les mœurs, les us et coutumes. Cette fidélité n'excluait pas l'accueil de tout apport positif de l'extérieur.

c) Le message social prônait l'égalité entre tous les êtres humains, hommes, femmes, enfants, sans distinction de race, de religion, d'ethnie, d'âge, de sexe. Il prêchait l'amour du prochain, l'entraide, la solidarité, la charité. Cela se traduisait par des repas communautaires lors des sacrifices pour demander la pluie. L'hospitalité aussi était à l'honneur. Le message d'Alinsiitowe prônait l'unité dans la diversité, le respect de l'autre dans son altérité.

d) Le message économique prônait l'abandon progressif de la culture

de l'arachide, cause de la destruction des forêts et des bois sacrés et de l'avancée du désert. Il préconisait le retour aux cultures traditionnelles diversifiées : riz, manioc, patate, haricot, fonio, mil, etc. La reine Alinsiitowe demanda de ménager le riz pour les moments difficiles : « Je vois venir un temps où le ciel sera fermé et où nous n'aurons plus assez d'eau pour refaire nos réserves comme aux temps anciens. » Elle proposa la culture du riz hâtif à cause du déficit pluviométrique qui s'accroîtrait. Elle déconseilla la culture de l'arachide qui prenait beaucoup de temps aux populations et serait bientôt mal payée.

e) Le message politique mettait la reine Alinsiitowe en conflit direct avec l'administration coloniale française. Alors que la France, coupée de l'Indochine et de Madagascar, réquisitionnait le riz de Casamance pour nourrir les populations de la presqu'île du Cap-Vert et surtout le Point d'Appui de Dakar (qui comptait plus de 35 000 hommes), Alinsiitowe disait à ses compatriotes d'économiser leur riz pour les temps de la sécheresse qui s'annonçaient. Alors que le colon imposait la culture de l'arachide à coups de cravache et d'emprisonnement, Alinsiitowe qualifiait l'arachide de nourriture d'esclaves, cultivée par des esclaves pour des esclaves, et cause de déforestation.

Quoique vaincue, la France n'avait pas l'intention d'abandonner ses colonies. Mais Alinsiitowe annonçait : « Je vois venir un temps qui n'est pas lointain, où le Blanc qui nous commande va partir et remettre le pouvoir aux fils du pays qui en disposeront ; alors disparaîtront les impôts et les corvées qui nous fatiguent ; alors nous ne saurons que faire de cette arachide qui nous restera entre les mains, parce qu'elle ne se vendra plus. »

Alinsiitowe fut exilée le 29 janvier 1943. Depuis, ses compatriotes demandent son retour au pays natal. Cette demande fut présentée à Senghor au cours d'un meeting mémorable : il fit la sourde oreille. A la suite d'une conférence prononcée le 23 août 1980 à la Chambre de commerce de Dakar par l'abbé Augustin Diamacoune Senghor sur le message de la reine Alinsiitowe, des bonnes volontés obtinrent que la Croix-Rouge internationale s'intéresse à la question. Mais, en août 1981, une délégation de la CRI venue de Genève fut refoulée à son arrivée à Dakar.

## **De 1945 à 1960**

---

Appelé par Me Lamine Guèye en 1945, Senghor fit ses débuts dans la haute politique au sein de la section française de l'Internationale socialiste (SFIO) où Lamine Guèye était membre du Comité directeur.

Nos frères de Casamance, entre autres Émile Badiane, Édouard Diatta, Édouard Diallo, Ibou Diallo, fondèrent, quant à eux, le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), au congrès de Sedhiou, le 4 mars 1947. Son leader tout désigné était Victor Diatta. Mais c'était un Diola et il était de trop dans la haute compétition politique d'alors. Léopold Sedar Senghor, ayant claqué la porte de la SFIO, créa son Bloc démocratique sénégalais, en novembre 1948, au congrès de Thiès. Pour ce faire, il avait besoin de l'appui de nos aînés qui le lui accordèrent.



Afin de soutenir Senghor, le MFDC, sans jamais renoncer à ses options, sans jamais se saborder, gela ses activités pour faciliter la naissance et l'essor du BDS. Ce fut la première grosse erreur de nos aînés, car la reconnaissance n'est pas une vertu sénégalaise. Senghor le leur fit bien voir. Les cartes de militants de l'époque portaient en gros caractères la mention : MFDC-BDS, ce qui prouve bien que le MFDC ne s'est jamais sabordé ; depuis, il n'a jamais été officiellement supprimé.

Quant au Mouvement autonome de Casamance d'Assane Seck et Louis Dacosta, il s'affilia à l'Union démocratique sénégalaise, section sénégalaise du Rassemblement démocratique africain. Ses membres militèrent ensuite dans le cadre de la section sénégalaise du Parti du regroupement africain, le PRA-Sénégal, né après le congrès constitutif de Cotonou, en juillet 1958. Ils furent, jusqu'à un très récent passé, les plus ardents partisans de l'indépendance immédiate de la Casamance par la force des armes.

De nos jours, les cadres et responsables politiques d'origine casamançaise qui font la politique du gouvernement sénégalais se sont coupés de la base casamançaise, de ces petites gens, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc., en un mot, du vrai peuple casamançais qui est indépendantiste : en tout Casamançais sommeille un nationaliste décidé.

Dans l'émission « Confidences autour d'un micro », un baron du BDS, de mauvaise foi, Alioune Badara Mbengue, s'est moqué du monde en prétendant que le MFDC et le MAC n'étaient pas des mouvements autonomistes, alors que le premier était pour une indépendance à long terme et le second pour une indépendance immédiate et sans condition.

Lors du referendum du 28 septembre 1958, la France menaça de transférer en Casamance sa base militaire installée dans la presqu'île du Capt-Vert si le Sénégal votait « non ». Ironie du sort, c'est en Casamance qu'il y eut une majorité de « non ». Il fallut contrecarrer la volonté d'émancipation de cette turbulente Casamance en noyant ses « non » dans la majorité sénégalaise de « oui ».

En 1958 et en 1960, la Casamance pouvait accéder à l'indépendance, soit seule, soit dans un cadre confédéral avec le Sénégal. On s'est arrogé le droit de se prononcer à la place du peuple casamançais, seul maître de son destin, et qui, un beau matin, s'est réveillé sénégalais sans avoir été directement et personnellement consulté...

### **Venir à bout des spécificités casamançaises**

Pour ôter à la Casamance une éventuelle nostalgie de son vice-gouverneur de l'époque coloniale, on a créé les différentes régions du Sénégal, à la tête desquelles on a mis des gouverneurs. On créa également des assemblées régionales auxquelles on ne donna aucun pouvoir réel. On nomma bien un gouverneur d'origine casamançaise, mais il fut nommé premier gouverneur de la région du Fleuve, à Saint-Louis. Sur les six départements de la région, quatre, Oussouye, Bignona, Sedhiou et Velingara, furent confiés à des préfets d'origine casamançaise, mais les deux plus importants, Ziguinchor et Kolda, restèrent entre les mains de préfets d'origine sénégalaise.

Un risque persistait : l'assemblée régionale pouvait un jour voter à l'unanimité une motion exigeant que la Casamance redevînt elle-même. Et le Sénégal n'aurait eu qu'à s'exécuter, puisque, de par son statut colonial, la Casamance n'est pas une région comme les autres et, avec elle, la région du Sénégal oriental, qui fait partie de la Casamance historique, comme nous l'avons rappelé précédemment.

Il fallut écarter ou contourner cet obstacle en procédant à cette fameuse réforme administrative, qui supprima les assemblées régionales pour les remplacer par des assemblées de communautés rurales. Une chose restait à faire pour venir à bout des spécificités casamançaises.

Le 28 juillet 1980, Abdou Diouf, alors Premier ministre, convoqua les cadres et responsables casamançais pour leur proposer le découpage de leur région en deux. A l'exception d'un seul, tous refusèrent cette proposition qui tendait à démanteler définitivement l'entité casamançaise et à en supprimer toutes les traces.

Mais au dernier congrès extraordinaire du Parti socialiste, des 21 et 22 janvier 1984, une belle unanimité se serait manifestée de la part de ces mêmes Casamançais pour entériner ce découpage de leur pays. Dieu merci, le peuple casamançais avait d'avance manifesté son refus, les 25 et 26 décembre 1982. La Casamance a été, demeure et restera toujours le pays du refus.

A ce contentieux politique s'en ajoute un autre, d'ordre économique. Le Sénégal a condamné la Casamance à la mort économique. Tout le monde sait comment a été sabotée la part si importante faite à la Casamance dans le premier Plan élaboré lorsque Mamadou Dia était président du Conseil.

La Chine nationaliste est venue, suivie de la Chine populaire. On nous a parlé de projet rizicole à Sedhiou, d'ILACO, de PIDAC, de SOMIVAC, etc : une montagne d'organisations, d'experts, de techniciens, de plans, de projets, de dossiers, de financements, etc., a accouché d'une souris. En 1968, des Chinois de Taïwan disaient : « Nous ne sommes pas libres de nos mouvements. Le gouvernement sénégalais nous a envoyés en Casamance par simple souci de propagande. Quand il s'agit de réaliser, il nous met des bâtons dans les roues. Si le gouvernement sénégalais nous laissait donner toute notre mesure, dans cinq ans, la Casamance, grâce à son riz, nourrirait tout le Sénégal, et, dans sept ans, en exporterait. Mais les autorités sabotent tout ».

Le développement rural de la Casamance a été saboté au profit de l'agriculture de la région du Fleuve. Depuis l'époque coloniale, on y implante, à grand renfort de capitaux, et au détriment de la Casamance, naturellement plus apte à l'agriculture et d'aménagement moins onéreux, des infrastructures à rentabilité très discutable par rapport aux efforts consentis.

La part de la Casamance dans le premier plan quadriennal a été sabotée au point que Mamadou Dia, bien placé pour le savoir et pour le dire, a pu parler de « la Casamance, région trahie ». Le pouvoir sénégalais a poussé cette trahison jusqu'au cynisme en recrutant des paysans diola pour aller cultiver les casiers rizicoles de la vallée du fleuve Sénégal. Tant pis pour les rizières de Casamance plus étendues et plus faciles à aménager.

En Basse-Casamance, la canne à sucre pousse dans les enclos des cases, sans entretien spécial. Le pouvoir sénégalais préfère la faire pousser à grand renfort de capitaux dans la région du Fleuve ! Pour obtenir un produit de quelle qualité ?

## Routes et forêts

Venons-en au problème routier. La Transgambienne date d'une trentaine d'années. Elle fut construite à l'époque coloniale par la Société OSSUD. Les panneaux qui la jalonnent, portant les noms de localités, entre Ziguinchor et Bignona, n'ont jamais été refaits : on y lit encore R.F.101, c'est-à-dire Route Fédérale n° 101. Il s'agit, bien sûr, de la Fédération d'AOF !

Les ponts construits après l'indépendance, les routes de Bignona à Sility et de Ziguinchor au Cap-Skiring, ont été l'occasion de vrais scandales : entre les fonds obtenus et les réalisations, la marge est grande. Il faut le vérifier auprès des nations et organismes qui ont accordé des financements très importants pendant ces deux dernières décennies.

Lors de la dernière campagne électorale, en février 1983, le Premier ministre Habib Thiam a poussé le cynisme jusqu'à s'écrier sur les antennes de Radio-Sénégal : « De Kolda à Ziguinchor, par la route nord, on ne quitte pas le goudron. De Ziguinchor à Sility, on ne quitte pas le goudron. » Même si l'ex-Premier ministre a été induit en erreur par des rapports mensongers (ce qui ne serait nullement surprenant en ce pays de magouille et de mystification), il a lui-même emprunté la route de Ziguinchor à Kafountine pour visiter le forage de pétrole, à l'occasion de son passage au pays des rivières, lors du voyage inaugural du courrier maritime « Casamance-Express ». De qui se moque-t-on ?

L'hôpital Heinrich Luebke, offert par l'Allemagne fédérale, a été détourné de Ziguinchor sur Diourbel. Le nouveau stade omnisport de Ziguinchor s'appelle le « stade de la Magouille et de la Honte » !

La Casamance a le devoir de produire des fruits, mais elle attend toujours la fameuse usine de traitement des fruits, toujours promise, jamais réalisée. Des usines existent en Casamance pour le traitement des crevettes. Mais une bonne partie de ces crustacés est prélevée pour faire tourner les usines installées dans la région du Cap-Vert, condamnant la main-d'œuvre casamançaise au chômage.

On peut affirmer que 90 % du coton est produit dans la Casamance historique (y compris le Sénégal oriental). Mais c'est à Thiès que l'on a construit l'usine textile.

On détruit les forêts casamançaises, mais leur bois et leur charbon, transportés hors de la région, font vivre Dakar et la région du Cap-Vert. Il y a une douzaine d'années, le Dr Gabriel Carvalho dénonçait dans le quotidien *Le Soleil*, l'exploitation anarchique de la forêt casamançaise. Dix ans après, Abdou Diouf, devenu président de la République, alla au Firdou dire aux Casamançais de planter des arbres là où, dix ans plus tôt, il avait laissé ses parents sénégalais les couper inconsidérément et impunément. Il est revenu à la charge, dans un récent conseil national du Parti socialiste, pour demander aux Casamançais de faire des efforts pour

reboiser leur pays. Pendant ce temps, la forêt casamançaise est en feu, depuis des mois, surtout dans le département de Bignona, incendiée pour, prétend-on, débusquer d'éventuels maquisards, alors que ces derniers opèrent principalement dans le département de Ziguinchor.

Oui, la forêt casamançaise brûle depuis des mois. Il faut que le président Abdou Diouf s'en explique devant le peuple casamançais. Il faut que le fou criminel qui a ordonné cette destruction par le feu de la forêt casamançaise, subisse, si grand soit-il, un châtement exemplaire. Pour ces nouveaux conquérants, peu importe que, en moins de 35 ans, la Casamance ait perdu plus de 75 % de sa forêt ! Ils se moquent royalement de l'écologie. Ils ne respectent ni végétation, ni animaux, ni oiseaux, quelle que soit leur taille, ni lieux, ni temps de reproduction.

Des descendants de ceux que les Portugais ont trouvés à Ziguinchor en 1645, sans avoir bougé de leur localité, se retrouvent aujourd'hui sans terre pour construire leur case, sans une seule rizière pour cultiver un peu de riz. On leur a tout pris. Pendant ce temps, des Sénégalais récemment venus du Sénégal possèdent, sans bourse délier, jusqu'à 15 lots dans la seule ville de Ziguinchor.

Que dire de la pêche ? Beaucoup de Sénégalais venus pêcher en Casamance se sont taillé de vastes zones d'occupation et de travail, surtout de pêche, sans aucune autorisation, se donnant des imam et des chefs de village différents de ceux qui les ont reçus ; vastes zones interdites aux habitants et aux pêcheurs casamançais qui les ont hébergés.

## **Une promotion stoppée**

---

Le Cap-Vert et la Casamance sont les régions les plus scolarisées du pays. Pour la Casamance, c'est l'œuvre du colon et des missionnaires. Il n'empêche que l'on demande à toute la Casamance de se contenter du petit lycée Djignabo et l'on envoie des centaines de petits Casamançais faire leurs études secondaires à Saint-Louis du Sénégal, sans bourses ni centres d'hébergement, à plus de 600 km de chez eux. Beaucoup d'entre eux dormaient dans les marchés ou sous des vérandas, et mendiaient leur pitance dans les hôpitaux et les casernes.

Dans plusieurs familles, on leur disait : « Ah ! tu es Casamançais ? Très bien ! Les Diola savent bien danser. Nous allons battre des mains pour que tu danses devant nous et que tu nous divertisses, si tu veux avoir de quoi manger. Si tu refuses de danser, tu n'auras rien de nous ». L'horreur de la mendicité, la fierté et la dignité obligeaient ainsi de nombreux jeunes Casamançais, garçons et filles, à rester plusieurs jours sans un seul vrai repas, dans cette ancienne capitale du Sénégal. Certaines familles ont préféré arrêter les études de leurs enfants plutôt que de les envoyer courir l'aventure dans une ville où ils n'avaient personne pour les prendre en charge.

Si l'on y ajoute le renvoi de plusieurs centaines d'élèves du lycée Djignabo, pour fait de grève, ainsi que la grève scolaire de janvier 1980 endeuillée par la mort d'un lycéen, Idrissa Sagna, tué volontairement et injustement par un agent de police d'origine sénégalaise, si l'on souligne que la politique scolaire, professionnelle et sportive est absolument défa-

vorable à la jeunesse casamançaise, si l'on ajoute que la fleur de cette jeunesse a été envoyée à la boucherie en Gambie où elle n'avait que faire, l'on s'explique et l'on comprend le ras-le-bol casamançais de Noël 1982.

Les Casamançais ne se sentent plus chez eux dans un pays où le gouverneur et ses adjoints, le maire et ses adjoints, le commissaire de police, le chef de la brigade de gendarmerie, le préfet et son adjoint, le sous-préfet sont tous sénégalais ! A l'un des Casamançais arrêtés en décembre 1982, un commissaire de police disait : « Vous voulez l'indépendance de la Casamance ? Eh bien ! nous allons vous coloniser plus que jamais ! »

## **Les événements de Noël 1982**

Des différents événements survenus en Casamance depuis Noël 1982, le gouvernement sénégalais a donné des versions mensongères et fantaisistes, qui ne trompent personne à notre époque de satellites et de télévision. Le pouvoir a menti effrontément en prétendant qu'il n'y avait que quelques centaines d'individus à avoir défilé le 26 décembre 1982 à Ziguinchor. Nous l'avons dit : le boulevard Édouard Diatta est doté de bornes kilométriques : ils étaient plus de cent mille Casamançais à avoir formé un cortège de plus de 3 km de long, sans compter les foules qui affluaient des artères latérales. L'explosion des premières grenades vers la tête du cortège a permis à ceux qui se trouvaient en queue d'évaluer la longueur du cortège et le nombre des manifestants.

La manifestation était absolument pacifique. Cette foule ne s'en prenait à personne et ne touchait à rien. Ces Casamançais, toutes ethnies confondues, marchaient les bras en l'air et les mains ouvertes. Les femmes, dont un grand nombre avaient leur bébé sur le dos, portaient sur la tête ou dans les mains des calebasses emplies d'une eau fraîche ordinaire, qu'elles répandaient sur la chaussée en signe de paix et de non-violence. Telle était aussi la signification des nombreux drapeaux et costumes blancs que plusieurs arboraient dans le cortège.

On a lancé des grenades sur cette foule alors qu'elle se trouvait encore à 1 500 m du premier drapeau descendu. Le pavillon sénégalais fut descendu à la Gouvernance, à la Préfecture, à la Mairie, au Commissariat de police et à la Gendarmerie. A chaque fois, l'emblème fut amené, plié et emporté soigneusement et respectueusement, comme souvenir. Le drapeau sénégalais ne fut ni lacéré, ni souillé, ni brûlé, ni profané. A la place des couleurs sénégalaises et en attendant celles du Pays des Rivières, le peuple casamançais a hissé le drapeau blanc, celui de la non-violence et de la paix.

Les manifestants ont fait devant la Gouvernance un grand tas d'armes et de munitions arrachées aux Forces de l'ordre : « La Casamance n'a pas de problème avec vous et ne veut pas vous en créer avec vos supérieurs hiérarchiques. La Casamance ne veut avoir à faire qu'au président de la République du Sénégal. Prenez vos armes et rentrez au Sénégal. La Casamance a décidé de redevenir elle-même. » La manifestation de Noël 1982 est la victoire des mains nues.

Le gouvernement sénégalais a voulu faire de ces manifestations

l'œuvre des seuls Diola, alors que ce sont des Casamançais de toutes ethnies qui sont descendus à Ziguinchor, même depuis le Sénégal oriental. Le commissaire de police s'emportait contre ses hommes lorsque ceux-ci ramenaient surtout des non-Diola qu'ils avaient arrêtés. Ceux-ci exigèrent d'être enfermés avec leurs frères diola. Mais les hommes d'Abdou Diouf les ont toujours refoulés, en leur répondant qu'ils n'avaient besoin que des Diola.

Diaboliques aussi furent les tortures infligées aux Casamançais arrêtés : brûlures avec des cigarettes et des papiers allumés, menottes trop serrées, électricité, suspension la tête en bas, etc ; beaucoup (dont nous avons les noms) sont morts sur place ou à l'hôpital.

Citons seulement le cas d'ES. : déshabillé entièrement, frappé sur les parties génitales, il urina du sang et fut laissé sans soins. Il resta évanoui pendant trois heures à la suite des coups reçus. Au moment où il commençait à reprendre connaissance, les policiers lui prirent la main et lui firent signer des textes dactylographiés au préalable et même des feuilles vierges. Les coups donnés étaient accompagnés d'objurgations :

« Avoue que l'abbé Diamacoune est votre chef et je te laisse partir ; avoue que la Libye est avec vous..., que vous avez des armes en Casamance, en Gambie et dans les deux Guinées..., que les militaires sont avec vous, et je te laisse partir ! »

Abdou Diouf, par ses hommes, a été jusqu'à arrêter, emprisonner, torturer et même tuer nos grands-mères, nos mères, nos sœurs et nos filles. Ils ont osé déshabiller totalement ces femmes et leur brûler le sexe. Leur introduisant des manches de fouet dans le corps, ils disaient : « C'est par là que vous avez fait venir au monde vos enfants qui sont en train de nous décimer. Nous allons allumer la voiture qui vous enverra rejoindre nos morts ».

Quand on sait que certaines de ces femmes ont été arrêtées pendant qu'elles portaient secours aux blessés tombés devant leur maison ou encore capturées dans les rizières pendant qu'elles récoltaient leur riz, on comprend que, pour les Diola qui ne touchent jamais aux femmes dans les combats, le comble de l'abomination ait été atteint par les Sénégalais en Casamance. Le mouvement d'émancipation de la Casamance a atteint un point de non-retour.

Le Sénégal n'est pas habilité à trancher seul et en sa faveur ce contentieux qui l'oppose au territoire autonome de Casamance dont il a fait une simple région. La France, qui a délégué au Sénégal ses pouvoirs de tutelle sur la Casamance, doit faire entendre les revendications de ce territoire dans toutes les instances. Elle doit aussi faire entendre au Sénégal le langage de la vérité, de la justice et de la paix. Sinon la Casamance sera acculée à livrer une guerre de libération, où elle aura le dernier mot, mais qui risque d'être fort coûteuse à tous les points de vue et pour tout le monde. Les forces de l'ordre y ont déjà perdu 200 hommes. Le temps des dérobades et des ambiguïtés est passé.